



## ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH

n° 026-2023

**Objet :** Travaux d'élagage

**Le Maire de la Commune de Touques**

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par la SC de l'Ecurie de Meautry, représentée par Madame Valérie LABATUD, d'effectuer des travaux d'élagage, chemin de la Coquetière, du 3 avril au 4 avril 2023,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

**Article 1 :** La SC de l'Ecurie de Meautry est autorisée à exécuter les travaux précités du 3 avril au 4 avril 2023.

**Article 2 :** Pendant cette période, afin de permettre le bon déroulement des travaux, la SC de l'Ecurie de Meautry sera autorisée à empiéter sur la chaussée (avec mise en place d'un alternat si nécessaire) et à occuper à minima 2 places de stationnement, à proximité du lieu d'intervention.

**Article 3 :** La SC de l'Ecurie de Meautry mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

**Article 4 :** La SC de l'Ecurie de Meautry devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

**Article 5 :** Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques municipaux, à la Police Nationale, aux Pompiers et à la SC de l'Ecurie de Meautry.

Fait à Touques, le 30 mars 2023

Le Maire,

Colette NOUVEL-ROUSSELOT